

**Régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles des
MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis**

184
Établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Matane
Matane
DQ15.1
6212-03-0A1

Amqui, le 26 juin 2003

Mme. Danielle Dallaire, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet: Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane

Madame,

Réponse à une question complémentaire :

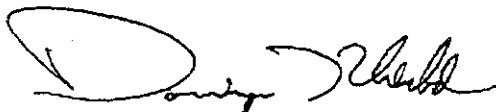
- *Quel serait l'impact de la réalisation des mesures de compensation demandées par la ville de Matane sur le coût de l'enfouissement (à la tonne et par habitation) ?*

Nous avons procédé à une évaluation sommaire des mesures compensatoires demandées par la ville de Matane :

- Le fonds environnemental équivalent à 5 % des revenus de l'enfouissement est estimé à 67 800 \$/an.
- Les travaux d'infrastructures complémentaires (écran végétal, aqueduc Route 132, construction rue Savard) sont estimés à 1.3 M \$ par la ville de Matane représentant un remboursement évalué à 62 200 \$/an.
- Nous ne disposons pas de données suffisantes pour estimer l'impact des coûts de la modification des paramètres de rejets des étangs aérés de la ville.

Les deux premières mesures indiquées représenteraient ainsi une hausse du coût d'enfouissement d'environ 3.25 \$/tonne soit l'équivalent de 5.20 \$/logement.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Mme. Dallaire, nos salutations distinguées.



Dominique Robichaud, ing.
Secrétaire-trésorier